

AR PREFECTURE

063-216302075-20191003-DELIB201910034-DE
Regu le 08/11/2019



Liberté - Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

CANTON DES MONTS DU LIVRADOIS

ARRONDISSEMENT D'AMBERT

COMMUNE DE MARAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapport Enquête publique relative au zonage d'assainissement

SEANCE DU 03 Octobre 2019

Par suite d'une convocation en date du 30 Septembre 2019, les membres du Conseil Municipal de Marat se sont réunis le trois octobre deux mille dix-neuf, en mairie sous la présidence du Maire, Patrice DOUARRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13

Présents : M. DOUARRE Patrice, M COSTE Philippe, M. MOLIMARD Alain, Mme VIALLE Marie-Hélène, Mme BOSDECHER Joëlle, M. ROLLIER Jean-Claude, M. BRAJON Sébastien, M. GOURCY Cyril, M. VOLDOIRE Florestan, M DELAIR Alain, M. BEAL Alain.

Absents excusés : Mme NGUYEN VAN NHIEN Suzanne, Mme PINEAU Sandra.

Secrétaire de séance : Mr BRAJON Sébastien

Mr le Maire expose au Conseil Municipal le rapport du commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

-ADOPTE à l'unanimité le rapport du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique du zonage d'assainissement.

-PREND EN COMPTE l'étude diagnostic

-DECIDE de mener le projet de modification de la STEP.

-AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires

- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

AR PREFECTURE

063-216302075-20191003-DELIB201910033-DE
Regu le 08/11/2019

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Maire,

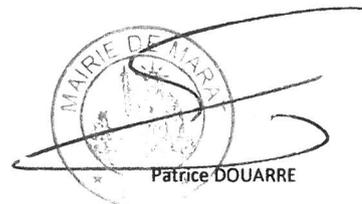


MAIRIE DE MARA
1631
* Patrice DOUARRE

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en Sous-Préfecture le : 08/11/2019
Et affichage le : 08/11/2019

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,



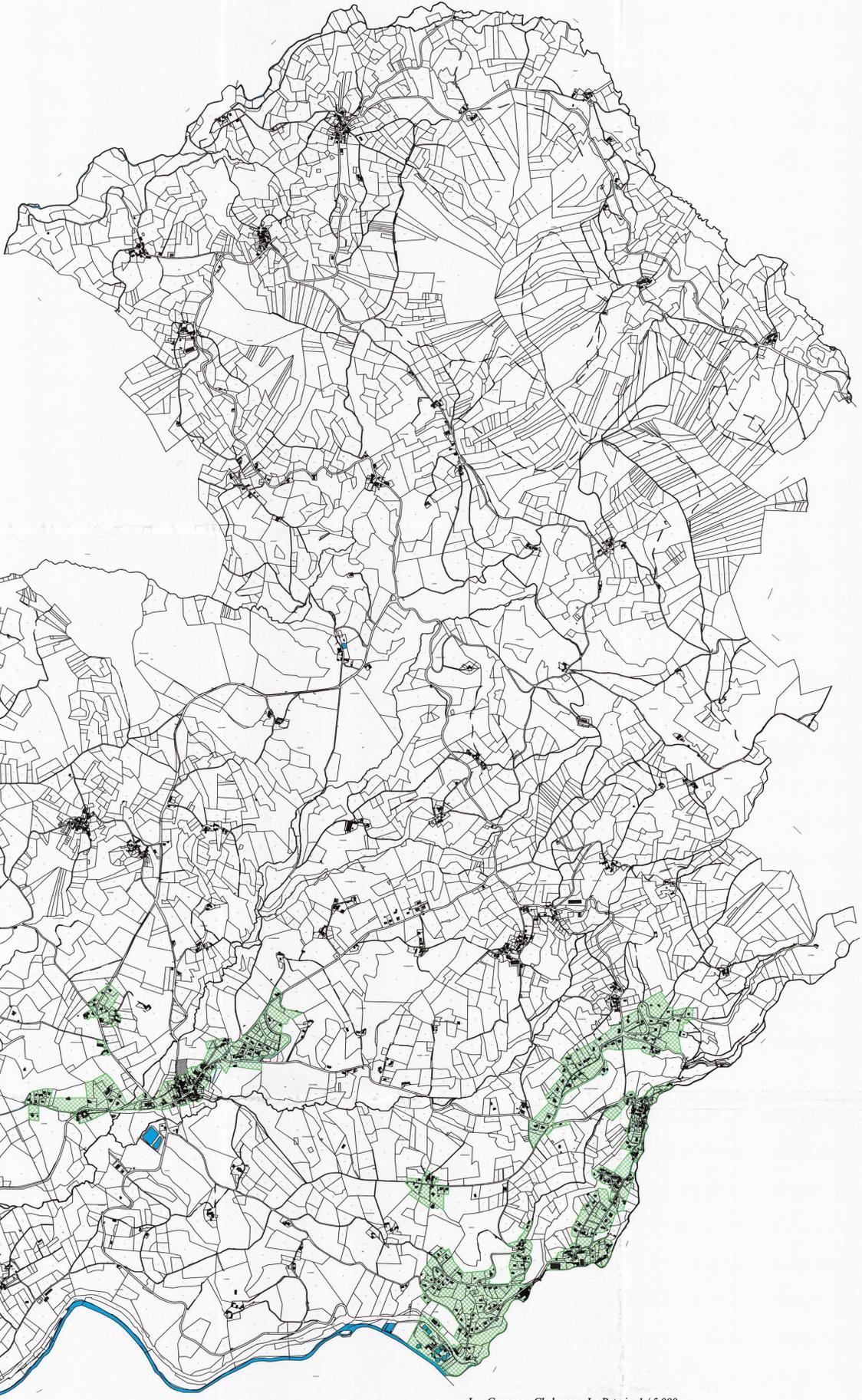
MAIRIE DE MARA
1631
* Patrice DOUARRE

Commune de
MARAT

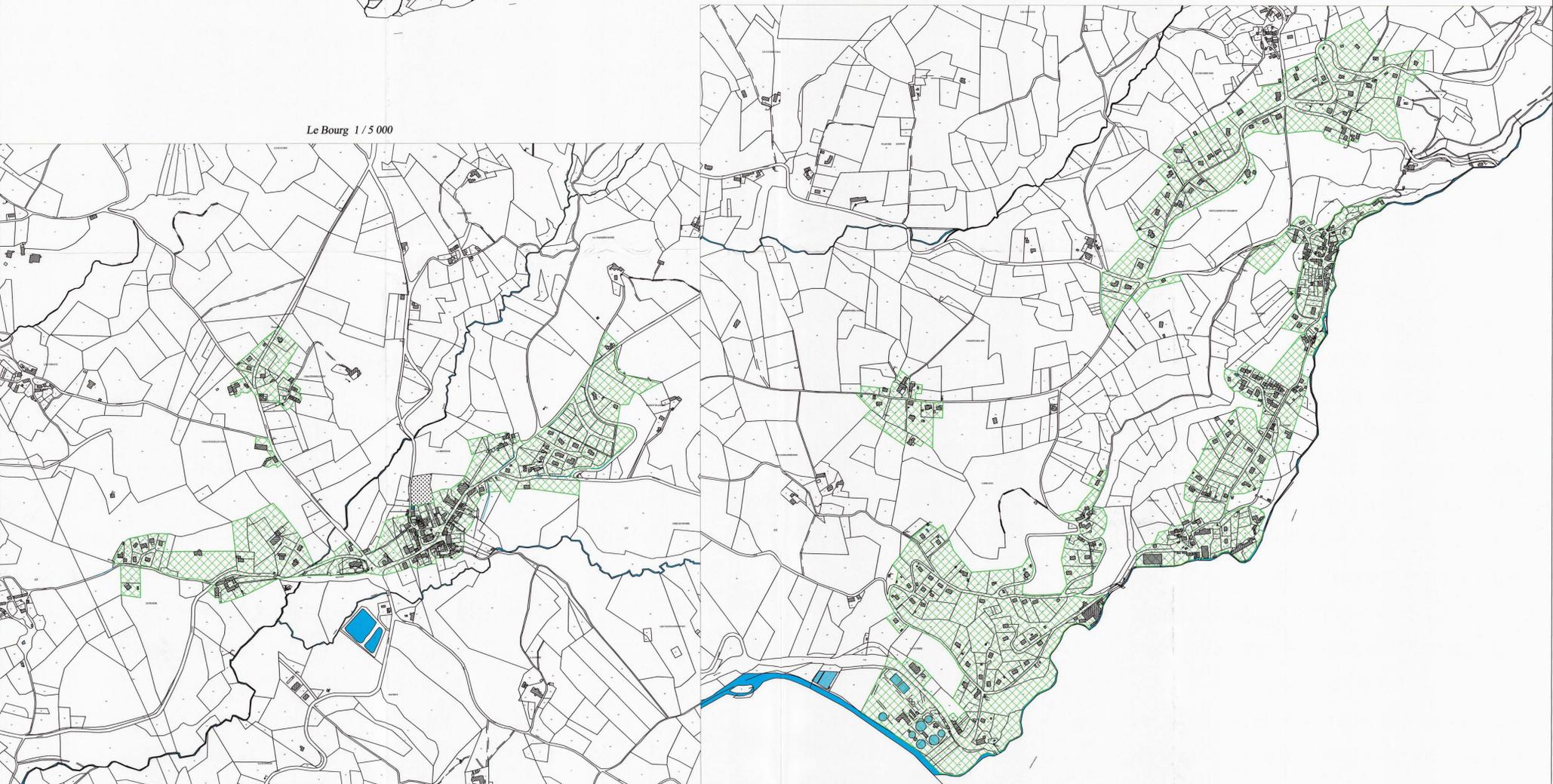
Zonage d'assainissement collectif et non
collectif

Plan de zonage

	Société d'Études et de Conseil Assainissement et Eau 3 rue Lamourdeux BP 80 63500 ISSOIRE Tél : 04 73 54 99 27 Fax : 04 73 54 99 51		
Chargé d'affaire	BARRAND Bernard	PLAN N°	
Numéro de dossier	550	1	
Dessinateur	PLUTINO Thomas		
		Échelle	1 / 10 000
		Dessiné le	02 / 01 / 2017
		Modifié le	



Les Granges - Chebance - La Paterie 1 / 5 000



Le Bourg 1 / 5 000